



DÉCLARATION DES PSYEN DU SE UNSA CAPA MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE DU 15 JUIN 2018

Tout d'abord, l'UNSA remercie les services de la DPE pour avoir porté attention à la spécificité du premier mouvement intra-académique Psychologues de l'Éducation nationale et d'avoir permis à tous les psychologues en EDA de participer à une RDA (détermination d'une école de rattachement).

Les mutations pour les psychologues de EN sont l'occasion de faire des choix quant à leur mobilité géographique.

La mobilité géographique des Psychologues EN pose questions.

Un premier point concerne le travail dans des secteurs immenses soit en kilomètres soit en effectifs, qui rendent les missions des Psychologues EN très compliquées et disparates d'un secteur à un autre.

-Les déplacements dans les secteurs ruraux sont des gouffres financiers (entretien voiture, usure, carburant) supportés par de nombreux collègues et les moyens accordés souvent insuffisants pour répondre à leurs déplacements.

-Quant aux effectifs urbains (2200, 2300 élèves), ils entraînent une surcharge de prises en charge et obligent les Psychologues EN à un rythme de travail effréné avec pour conséquence un suivi moins approfondi, une prévention insuffisante et pour nos collègues un risque réel d'effondrement.

Le deuxième point concerne les psychologues EN en EDA, à savoir la réorganisation d'un poste d'école de rattachement à la demande de l'Inspecteur de l'EN ou à la demande du Psychologue EN.

Lors d'un projet de changement de poste de rattachement, l'EN demande au Psychologue concerné son accord, hors cela peut être délicat pour un Psychologue EN de donner son désaccord à un Inspecteur de l'Éducation nationale qui est son supérieur hiérarchique. De plus, le changement d'une école de rattachement peut avoir des impacts sur le secteur des autres Psychologues de la circonscription et enfin, peut pénaliser des Psychologues qui souhaitaient postuler pour ce poste lors du mouvement intra-académique.

Les questions des secteurs géographiques, des écoles de rattachement et effectifs, sont des points pour lesquels le SE-UNSA souhaiterait un GT.

Qu'en est-il de la mobilité professionnelle des psyEN?

Les psychologues EN des deux spécialités EDA/EDO sont unis dans le nouveau corps psychologue EN mais Les psychologues EDA n'ont pas, contrairement aux psychologues EDO, de mobilité professionnelle.

-En effet, les Psychologues en EDO peuvent candidater pour devenir directeur de CIO.

Les directeurs de CIO sont responsables de la gestion des CIO, ils animent les équipes au sein des CIO. Par leur qualification de Psychologues de l'EN, ils apportent l'expertise du CIO dans l'analyse des parcours des élèves.

Nous souhaitons la pérennité des CIO et rappelons ici notre opposition à leur affectation en établissement, et demandons la suspension des décisions annoncées pour les CIO. En effet, la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » présentée le 27 avril en conseil des ministres » acte le transfert aux régions. Hors les CIO permettent un accueil par des experts psychologues, capables de conseiller des jeunes scolaires, des parents, des adultes mais aussi des enfants en échec scolaire, en souffrance, ou en situation de handicap.

-Les Psychologues en EDA n'ont quant à eux, pas de mobilité professionnelle.

La création d'un poste de Psychologue Conseiller Technique leur permettrait d'avoir cette possibilité.

Psychologue est un métier réglementé. Les Psychologues de l'EN ont besoin d'être représentés par des pairs psychologues connaissant leur métier de l'intérieur et sensibles aux problématiques du terrain.

Le Conseiller Technique Psychologue de l'EN pourrait, tout comme le directeur de CIO, assister le recteur, dans son champ de compétences dans l'élaboration, l'impulsion, la coordination et l'évaluation de la politique de santé psychique dans le champ du handicap et de la difficulté scolaire. Il pourrait avec le directeur de CIO et les psychologues EN organiser la formation continue.

Le conseiller technique Psychologue EN auprès du DASEN pourrait avec le directeur de CIO organiser des réunions de travail et de formation entre psychologues en lien avec les associations professionnelles qui peuvent dans le domaine de la formation être force de proposition.

Il pourrait organiser les coordinations avec les autres professionnels du champ de la santé psychique et faciliter les relations avec les services extérieurs, et mettre en place des cellules de crise.

Le conseiller technique pourrait faire le lien entre le conseiller technique du recteur et les inspecteurs de circonscription.

Une deuxième mobilité professionnelle souhaitée par les Psychologues EN des deux spécialités, serait la possibilité de changer d'option entre les deux spécialités EDA et EDO par le biais d'une formation continue d'adaptation à l'emploi.